

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE		
AVIS n°2017-06		
Date : 18/04/2018	Projet de révision de la réglementation relative aux approches de mammifères marins	Vote : majorité des membres

Dans la continuité de la démarche de concertation engagée par le Parc naturel en 2013 pour réviser les conditions d'encadrement de l'approche des mammifères marins dans leur milieu naturel, le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte (CSPN) a fait l'objet d'une consultation afin de valider le projet de révision de la réglementation relative aux approches de mammifères marins.

Entre les différents outils d'encadrement liés à l'approche des mammifères marins à Mayotte (outils réglementaires, charte, label), ce projet de révision porte 2 mesures phares, à savoir la mise en place d'un périmètre d'exclusion autour des animaux (100 mètres pour les baleines et 50 mètres pour les grands dauphins) et l'interdiction de mise à l'eau intentionnelle.

Le CSPN considère appropriée l'interdiction de mise à l'eau, une pratique très dérangeante pour les animaux. Il souscrit également aux restrictions de distance proposées pour l'approche des cétacés.

Avis n° 2017-06 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable sur le projet de révision de la réglementation relative aux approches de mammifères marins.

En outre, le CSPN émet la demande qu'une réflexion soit menée sur l'opportunité de prévoir un système dérogatoire à l'interdiction d'approche des mammifères marins dans le cadre de travaux scientifiques.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam